

DECRET N° 93-259 du 05 Novembre 1993

Chargeant Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique de l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances pour compter du 16 Octobre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Octobre 1993, Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 05 Novembre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2V ME 4 SGG 4 MPRE-MF 4 AUTRES MINISTRES
17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-